

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 5 DECEMBRE 2017

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
Nouvelle messagerie Commission :	
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FM NON RETOURNEE

Du 20-26 Novembre 2017

Amende 75 €

O. VALENCE

ARTAS CHARANTONNAY

ETOILE FUTSAL FONTAINE

U18FA8

U13D3

FUTD2

FM INCOMPLETE

U13D2 Poule C Journée 1

Amende 25 €

GPT FURE ISERE

ECHIROLLES

U13D2

U13D2

FM NON CONFORME
(DEFI JONGLAGE NON RETOURNE)

U13D2 Poule C Journée 1

Amende 25 €

PONT DE CLAI	U13D2
BOURBRE	U13D2
ISLE D'ABEAU	U13D2

FM NON RETOURNEE
PLATEAUX U10/U11

Journée 4

Amende 20 €

SEYSSINS	Poule D
RUY MONTCEAU	Poule H
GRESIVAUDAN	Poule I
RIVES	Poule M
ST HILAIRE COTE	Poule M
CVL 38	Poule O
BEUCROISSANT	Poule T
ENT. FOOT ETANGS	Poule V
NORD DAUPHINE	Poule V
VILLEFONTAINE	Poule Z

FM NON RETOURNEE
PLATEAUX U10/U11

Journée 5

Amende 20 €

CHARVIEU Filles	Poule Z
CHAMPAGNIER	Poule R

FORFAIT
PLATEAUX U10/U11

Journée 4

Amende 10 €

TULLINS	Poule D
CHATTE	Poule M
ST GEOIRE EN VALDAINE	Poule N
MONESTIER	Poule R
ST HILAIRE DU TOUVET	Poule Q

FORFAIT
PLATEAUX U10/U11

Journée 5

Amende 10 €

ARTAS	Poule N
ST CASSIEN	Poule T
BAJATIERE	Poule S
BOURG D'OISANS	Poule R
RIVES	Poule M
DOMARIN	Poule H
TOUR ST CLAIR	Poule G
MOTTIER	Poule F
TULLINS	Poule D

FM INCOMPLETE
PLATEAUX U10/U11

Journée 4

Amende 10 €

QUATRE MONTAGNES	Poule S
NIVOLAS	Poule P
NOTRE DAME MESSAGE	Poule K
VOIRON MOIRANS	Poule J
VALLEE GRESSE	Poule K
VILLEFONTAINE	Poule Z
VOUREY	Poule T

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 NOVEMBRE 2017
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

[Date d'émission du relevé le 02/11/2017](#)

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 30/11/2017.

[541917 ANTHON FC \(sous réserve de prélèvement\)](#)

[527889 QUATRE MONTAGNES \(sous réserve d'encaissement\)](#)

[550263 LA RIVIERE \(sous réserve d'encaissement\)](#)

580990 PONTCHARRA (sous réserve d'encaissement)

582022 GPT ISERE RHODANIENNE (sous réserve d'encaissement)

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 4 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 4 ou 8 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Date d'émission du relevé le 02/11/2017

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points supplémentaires au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 11/12/2017.

550477 FUTSAL PICASSO

550893 FUTSAL PAYS VOIRONNAIS

681077 FASSON (sous réserve d'encaissement)

682488 A.T.S.C.A.F. ISERE

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : LEVYN D. – VER SAU – GHRIEB T. – LHUILLIER L. – CELIK M. – AUGUSTE D. – VEZERONCE HUERT

APPEL : AJAT VILLENEUVE – FC CROLLES BERNIN

REGLEMENTS : AJAT VILLENEUVE